

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VAUREILLES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

- Vote du budget principal 2020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Vaureilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2020.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 689 143.40 Euros

En dépenses à la somme de : 689 143.40 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	111 780.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 300.00
014	Atténuations de produits	13 000.00
65	Autres charges de gestion courante	43 015.00
66	Charges financières	3 500.00
023	Virement à la section d'investissement	109 685.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 491.28
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		428 771.29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	8 747.00
73	Impôts et taxes	134 700.00
74	Dotations et participations	162 590.00
75	Autres produits de gestion courante	24 000.00
77	Produits exceptionnels	1 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	97 534.29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		428 771.29

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	6 500.00
204	Subventions d'équipement versées	5 370.00
21	Immobilisations corporelles	30 208.29
23	Immobilisations en cours	69 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 980.00
020	Dépenses imprévues	71 500.00
041	Opérations patrimoniales	18 565.26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	24 248.56
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		260 372.11

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	32 207.00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 906.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 517.56
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 685.01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 491.28
041	Opérations patrimoniales	18 565.26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		260 372.11

Vote du budget assainissement 2020

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Vaureilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 108 145.79 Euros

En dépenses à la somme de : 108 145.79 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 500.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	24 097.31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 116.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 713.31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	9 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 928.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 685.31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 713.31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	60 504.48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 928.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		62 432.48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	24 097.31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 116.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	31 219.17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		62 432.48

Amortissement fonds de concours 2016 – Aménagement de voirie

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement de ce fonds de concours sur 1 an, soit une somme de 4701.28 € prévu au budget

Amortissement Extension réseau électrique – Aménagement de voirie

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement de cette participation versée au SIEDA dans le cadre de l'extension du réseau électrique.
sur 1 an, soit une somme de 2 790.00 € prévu au budget 2020.

Amortissement travaux réseaux assainissement

le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement des travaux du réseau assainissement d'un montant de 10 136.40 sur 50 ans soit une somme de 203 € par an.

Amortissement travaux stations d'épuration

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement des travaux des stations d'épuration d'un montant de 3606.90 sur 50 ans soit une somme de 72 € par an.

Modification amortissement des subvention transférables des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal

- Qu'il convient de modifier le montant des subventions transférables soit 92 537.36€ au lieu de 92 213.36€
- Qu'il est nécessaire de régulariser le montant des amortissements de reprise de subventions.
le Conseil Municipal décide de régulariser l'amortissement des reprises de subventions transférables des réseaux d'assainissement des bourgs de Vaureilles et de Pachins, soit une somme annuelle de 1850 € sur 50 ans avec point de départ l'année 2008. Une régularisation sera effectuée en 2020 pour régulariser les montants non repris soit pour l'année 2020 1850€ +78€ = 1928 €

Fixation des tarifs applicables à l'école, à compter du 1^{er} septembre 2020

Tarifs inchangés pour 2020

Pour rappel

Cantine scolaire :

- Participation des élèves 3.30€/repas
- Participation des adultes 4.05€/repas
- Participation des communes 1.60€/repas

Garderie :

- Le matin de 7h45 à 9h00 (si demande) Gratuit
- Le soir de 17h00 à 18h00 Forfait de 2.00€
- Le soir de 17h00 à 19h00 Forfait de 3.00€

Initiation à l'occitan à l'école de Vaureilles

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal le rôle de l'Association Départementale pour la transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron (ADOC 12) qui intervient dans les écoles de Privezac et Vaureilles depuis 2012 grâce à une convention avec la commune. Cette dernière étant arrivée à terme, il y a lieu de la renouveler. Monsieur le Président précise que le montant annuel de la cotisation pour une année scolaire est de 295€ pour une classe, 590€ pour deux classes et. Ce qui correspond au niveau RPI à 295€ annuel pour Vaureilles, 295€ annuel pour Privezac. Cette convention est d'une durée de trois ans, renouvelable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Adoc 12,
- vote les crédits nécessaires au budget.

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Monsieur Ludovic GRIALOU est désigné délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Adhésion et Désignation d'un délégué à Aveyron Culture

- *Décide d'adhérer à Aveyron Culture*
- *désigne M. AMIRAULT Pascal pour représenter la commune au sein d'Aveyron Culture*

Dénomination et numérotage des voies de la Commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique.

Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Il indique également que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu le 08/07/2020.

le Conseil Municipal :

- valide le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,
- autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

Alimentation en électricité habitation sise Les Buffières- Contribution à verser au SIEDA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la Déclaration Préalable N° 012 290 20 G0004 une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 11 000 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 3 300 Euros.

le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 3 300 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Alimentation en électricité habitation sise Les Buffières- Participation M.BOUSQUET et MME ROCHER

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération concernant l'alimentation en électricité d'une nouvelle habitation sise les buffières, fixant la participation financière de la commune de Vaureilles à 3300 Euros HT pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Vu l'article L332-15 du code de l'urbanisme ;

Vu le courrier de M. BOUSQUET Bruno et Mme ROCHER Marie-Laure en date du 16 juin 2020 de prendre en charge la participation financière de la commune de Vaureilles pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité en vue de l'alimentation en électricité de leur habitation à construire.

le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander à M. BOUSQUET Bruno et Mme ROCHER Marie-Laure la prise en charge de la participation financière de la commune de Vaureilles d'un montant de 3300€HT pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité en vue de l'alimentation en électricité de leur habitation à construire sise les buffières.

Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} juillet 2020

Le Maire propose à l'assemblée,

De fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable pour la durée du mandat comme suit :

CADRES D EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
TOUS LES CADRES	TOUS LES GRADES	100%

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Création/suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 4 février 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création de** un emploi de Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe, permanent à temps *non complet* à raison de *28 heures hebdomadaires*.

- **la suppression de un emploi** de Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps *non complet* à raison de *28 heures hebdomadaires*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2020 ,

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles,

Grade : Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe:

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Grade : Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe:

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal ,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article(s) 6411.

VU PAR NOUS, Claude HENRY, MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE, LE 31 JUILLET 2020, A LA PORTE DE LA MAIRIE.

FAIT A VAUREILLES, LE 31 JUILLET 2020.

LE MAIRE :

C.HENRY

